

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 novembre 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI représentée par Julien RAVIER - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nicole BOUILLLOT représentée par Josiane FOINKINOS - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Catherine CHAZEAU représentée par Marc LOPEZ - Alain CHOPIN représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Monique CORDIER - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Karim GHENDOUF représenté par Marc POGGIALE - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Dany LAMY représenté par Sandrine D'ANGIO - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Lisette NARDUCCI représentée par Georges GOMEZ - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Grégory PANAGOUDIS représenté par Claudette MOMPRIVE - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Sandra DALBIN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Yann FARINA - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Jean-Louis TIXIER - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 002-375/18/CT

■ Attribution d'une subvention à l'association Athélia Entreprendre DPEATSV 18/16652/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la Métropole a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence.

La zone d'entreprises d'Athélia à La Ciotat regroupe plus de 300 entreprises de toutes tailles, qui emploient 4 000 salariés sur un espace économique de 100 Hectares.

Athélia Entreprendre est une association loi 1901 créée en 2002, qui a pour objectif la promotion et l'animation de la zone d'activité Athélia. Acteur économique incontournable de La Ciotat et du bassin de l'est de Marseille, l'association est une partenaire de référence dans le développement économique aux côtés de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Chiffres clés :

- **190 adhérents**, soit 63% des entreprises et 76% des salariés
- **15 membres du CA**
- **60 bénévoles**
- **8 commissions**: composées de membres bénévoles, dirigeants, collaborateurs des entreprises adhérentes, et auxquelles participent également les acteurs économiques locaux et régionaux.
- Une **équipe permanente de 3 personnes**

Missions :

- Communiquer et promouvoir les valeurs d'entreprises et le développement personnel et économique des salariés comme le moteur de la profitabilité et du développement des entreprises
- Développer la culture du développement durable au service de toutes les entreprises des zones Athélia et de leurs salariés, en faveur d'un cadre de vie attractif et d'un environnement professionnel convivial
- Fédérer toutes les forces économiques régionales et les mettre à disposition du développement des entreprises d'Athélia et du bien-être de ses salariés.
- Contribuer à l'attractivité de l'environnement et à l'amélioration continue du cadre de vie de tous les acteurs des zones Athélia.
- Faire des zones d'activité d'Athélia un modèle régional en terme environnemental.

PROGRAMME DES ACTIONS 2018 : 60 dates sur l'année

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES ENTREPRISES

En organisant des événements de notoriété, l'association favorise les échanges entre les entreprises, leur offrant la possibilité lors des manifestations de développer leur business (- Les Voeux d'Athélia –Le « Salon Nautique » - L'Assemblée Générale d'Athélia – Les « Mardis d'Athélia » ...)

L'EMPLOI, LE BIEN-ETRE DES SALARIES

- Développer et favoriser l'emploi : JOB BOOST (annoncé pour le 17 octobre 2018)

La journée consiste en un accompagnement et du conseil auprès de demandeurs d'emplois, dispensés par des professionnels des Ressources Humaines en activité dans les entreprises du Territoire. Ainsi 80

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

bénévoles, se mettent à la disposition d'environ 500 demandeurs d'emplois au moyen d'ateliers (simulation d'entretien, coaching...).

- Fédérer les salariés des entreprises, animer les zones :

Une dizaine d'évènements festifs sont organisés à l'attention de l'ensemble des collaborateurs pour favoriser les échanges entre les salariés et les entreprises.

L'ENVIRONNEMENT : PRESERVER, SENSIBILISER, AMELIORER

- Animer la double certification ISO 14 001 et 50 001 pour Athélia Entreprendre visant à diminuer la consommation d'énergie des entreprises d'Athélia.

- Améliorer la mobilité des salariés sur Athélia : La plateforme de covoiturage d'Athélia compte déjà plus de 890 inscrits, soit 30% des salariés des entreprises adhérentes à Athélia. L'objectif 2018 est de migrer la plateforme vers une version mobile et tablette.

- Améliorer les offres de transports en commun :

- Améliorer la sécurité des déplacements :

- La gestion collective des déchets

La Métropole Aix-Marseille-Provence participera à l'organisation de Job Boost en 2018 afin de développer et favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle. A charge de l'association d'identifier les freins au recrutement rencontrés par les entreprises sur des métiers en tension de manière à projeter des actions ultérieures.

Le budget prévisionnel 2018, qui s'élève à 223 548 euros, est en baisse par rapport à l'année précédente (budget prévisionnel 2017 : 282 700 euros). Cela s'explique par la diminution de la masse salariale suite à la fin d'un contrat aidé.

Il est proposé au Conseil de Territoire de Marseille Provence de participer à la réalisation de ces missions au titre de l'année 2018, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros à l'association Athélia Entreprendre. L'association a sollicité la Métropole pour une subvention à hauteur de 15.000 euros et devra en conséquence équilibrer son budget prévisionnel.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016 définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole.

Signé le 13 Novembre 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui privilégie les économies productives et de la connaissance ;
- l'enjeu majeur, en termes de développement économique et d'emplois, pour la métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les associations d'entreprises de son territoire ;
- l'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises situées sur le territoire Marseille Provence, zone d'Athélia à La Ciotat, en leur proposant des services adaptés.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10.000 € au titre de l'année 2018 à l'association Athélia Entreprendre.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, est autorisé à signer tout document afférent à cette délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2018 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – Chapitre 65 – Article 65748 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » Fonction 61 – Sous-Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

**Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018**